

FS-SSCT MEN du 17 décembre 2023

DECLARATION LIMINAIRE

La FSU tient tout d'abord à adresser ses vœux les meilleurs aux participant-es de cette réunion et à toutes les équipes qui œuvrent pour la santé et la sécurité des personnels et pour le fonctionnement de cette instance.

Depuis la dernière réunion de la F3SCT ministérielle nous avons à nouveau changé de ministre. Rappelons toutefois qu'en quelques mois Monsieur Attal, précédent ministre de l'EN a développé une stratégie de communication avec des annonces incessantes et ouvert de nombreux chantiers. Mais il n'a rien fait pour améliorer la situation des personnels, à l'inverse et comme ses prédécesseurs, il a surtout annoncé et engagé des réformes qui vont aggraver les conditions de travail des personnels et affaiblir le service public d'éducation.



Mme Oudéa-Castéra a donc pris la responsabilité d'un ministère où les conditions de travail sont particulièrement dégradées. Les personnels, par conscience professionnelle, s'épuisent à faire vivre l'Ecole publique au quotidien, malgré des moyens insuffisants et un sentiment grandissant de mépris révélé par toutes les enquêtes.

Et pourtant au travers de ses premières déclarations, c'est tout l'inverse qu'a mis en avant la nouvelle ministre de l'Éducation nationale en jetant le discrédit sur toute une profession. La FSU et l'ensemble des personnels ne peuvent accepter de tels propos méprisants qui dénigrent leur investissement et leur travail et rejettent sur eux la responsabilité de la dégradation du service public d'éducation alors qu'elle découle des choix politiques, des suppressions de postes et des pratiques managériales qui ont cours depuis des années.

La FSU rappelle aujourd'hui qu'elle exige de véritables excuses publiques et non de nouvelles justifications. Car la colère est vive dans la communauté éducative. Mais la FSU exige avant tout des actes pour répondre aux besoins et aux préoccupations de tous les personnels.

Nous renouvelons aujourd'hui l'alerte formulée le 21 décembre en CSAMEN, et toutes celles que nous avons portées depuis des années en CHSCT et à présent en FS-SSCT.

La ministre nouvellement nommée doit absolument prendre connaissance de toutes ces alertes. Les PV et les avis de cette instance doivent être déposés sur son bureau, pour qu'elle en prenne connaissance et qu'elle assume sa responsabilité d'employeur en matière de santé et sécurité au travail des personnels.

Elle trouvera dans ces PV et dans les avis de nombreux dossiers en attente. Parmi ces nombreux dossiers, la FSU souhaite signaler à notre nouvelle ministre que la diffusion d'un guide pour la prise en charge des alertes suicidaires a été entravée par ses trois prédécesseurs, mettant ainsi en danger grave les personnels qui sont parmi les plus fragilisés. Ce guide avait été adopté en janvier 2021 et en juillet 2022 un avis pour sa diffusion avait été présenté en CHSCTMEN par la FSU et adopté. Dans cet avis, il était rappelé que la prévention du suicide au travail s'inscrit dans les dispositifs de prévention des risques psychosociaux (RPS) qui sont mis en œuvre par les académies et que cette prévention des RPS est une obligation réglementaire du chef de service.

Le guide que le ministère refuse pour l'heure de diffuser a pour but d'orienter les personnels de l'Education Nationale pour savoir réagir face à une alerte d'intention suicidaire d'un autre personnel afin de prévenir le passage à l'acte. L'intention suicidaire peut ne pas être liée au travail, pour autant, dès lors qu'elle s'exprime sur le lieu de travail, l'employeur est responsable des moyens qui sont mis en œuvre pour prévenir le passage à l'acte. En refusant la diffusion de ce guide, le ministère de l'Education nationale a décidé de ne pas mettre en œuvre cette prévention et laisse délibérément les personnels concernés dans une situation de danger grave et imminent. Cela fait trois ans que ce guide est remisé. Concernant les actes suicidaires, la FSU demande qu'un cycle de groupes de travail de la FS-SSCT soit consacré à l'analyse des nombreux rapports d'enquêtes qui ont été menées sur ce sujet et depuis des années par des CHSCT A et D, et à présent par les FS-SSCT. La FSU demande que le ministère centralise ses rapports et les communique aux représentants de la FS-SSCT.

Nous rappelons qu'un autre chantier relatif à la santé des personnels a été bloqué par le ministre précédent. Il s'agit de la prise en compte des effets sur la santé des personnels de la réforme de la voie professionnelle. Cette réforme se met en place, toujours sans aucune anticipation des impacts sur la santé et les conditions de travail et d'emploi malgré nos demandes récurrentes. A l'heure où les DHG arrivent dans les établissements, l'inquiétude des collègues est croissante, surtout pour les rentrées postérieures à 2024. Quel plan de reconversion a été prévu par la DGRH ? La FSU rappelle aussi que depuis des mois et à nouveau pour cette réunion de l'instance, il a été demandé de mettre à l'ordre du jour d'une réunion de la FS-SSCT la question de cette réforme. L'obligation d'étude d'impact fixé par le décret de 2019 n'est pas respectée, pas plus que l'obligation de prévention des risques qui incombe à tout employeur.

La prise en compte par l'employeur des risques psychosociaux n'est pas une option. Il ne suffit pas d'écrire des guides ou de renvoyer au local, il faut une prise en charge et en responsabilité au niveau national et politique de cette obligation légale.

Sans pouvoir être exhaustive car il faudrait pour cela relire tous les PV de cette instance

et du CHSCTMEN qui a précédé, la FSU alerte aujourd'hui sur quatre autres points.

Dans le premier degré, l'enquête "J'alerte" menée par notre organisation syndicale met, une fois de plus, en évidence le mal-être au travail. En effet, 60% des enseignant·es ayant répondu à cette enquête dénoncent les mauvaises conditions de travail liées à l'inclusion. Le sur-effectif, l'absence de formations, le manque d'AESH ne leur permettent pas d'exercer leur métier dans de bonnes conditions. Ils et elles souffrent et perdent le sens de leur métier.

Une inclusion qui ne se passe pas bien constitue un risque psycho-social important. Il peut conduire un·e agent·e au mieux à être placé en arrêt par son médecin, ce qui accentue les problèmes de non-remplacement.

Dans le second degré, au collège la création de regroupements de niveaux à la rentrée 2024 dans les classes de Sixième et de Cinquième va profondément dégrader les conditions de travail avec l'alignement en barrettes.

Le fonctionnement en barrettes va engendrer des contraintes excessives sur les emplois du temps des professeur.es et des élèves.

Les professeur.es de mathématiques et de français vont être confronté.es à de nombreuses difficultés qui touchent au sens du métier : comment être professeur·e principal·e d'une classe ? A quels conseils de classe assister ? A la rentrée 2025, ils et elles devront enseigner dans tous les niveaux du collège afin d'assurer les alignements de classes. Une progression commune s'imposerait mais comment sauraient-ils en juin à quel type de regroupement ils devraient enseigner l'année suivante ? Chaque regroupement nécessitera une approche différente sur chaque niveau d'enseignement. Sans parler de celles et ceux qui travaillent dans plusieurs établissements. Cette réforme promet une nette dégradation des conditions de travail des professeur.es

Au lycée, c'est toujours l'organisation du baccalauréat telle qu'elle semble envisagée pour les spécialités (corrections en 48 heures...) et la non prise en compte des contraintes liées à la lourdeurs des programmes pour certaines disciplines qui dégradent ou vont dégrader les conditions de travail et d'enseignement.

Dans les services administratifs et dans les directions, les agent·es sont sous pression permanente entre nouvelles applications qui ne fonctionnent pas, manque de personnels, turn-over, manque de formation et pratiques managériales loin de l'esprit du service public.

Il est grand temps qu'un nouveau regard soit porté sur la santé et les conditions de travail des agent·es de l'Éducation nationale.

Cela passe aussi par une véritable ambition à la hauteur des enjeux pour l'écriture et la mise en œuvre du nouveau plan national d'action 2024-2026 pour l'égalité professionnelle

entre les femmes et les hommes. Pour la FSU, il faut dépasser les déclarations d'intention pour mettre en œuvre les leviers qui permettront l'atteinte d'une égalité professionnelle sans condition.

Les personnels de l'Education nationale ont besoin de reprendre la main sur leur métier, de mesures qui améliorent leurs conditions de travail et leurs salaires sans contrepartie à rebours de nouvelles réformes qui vont dégrader les organisations des services ou des établissements et d'un véritable dialogue social .

Pour finir nous aurons à l'ordre du jour de cette séance la présentation de plusieurs bilans et rapports. Nous tenons à remercier du travail qui a été fait pour chacun de ces rapport dont un, consacré à l'activité relative à la médecine de prévention, sinistrée, et un autre au bâti scolaire qui soulève de nombreuses problématiques liées aux enjeux de la transition écologique, d'adaptations aux spécificités professionnelles et à la sécurité et à la santé des agent-es...

